

**INTITULE DU POSTE : ENSEIGNANT COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE
en unité d'enseignement sur IME
Enseignant spécialisé IME – UEE Dompierre**

IME ST OUEN UNAPEI 17 - 0171248P

POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES SOUMIS A ENTRETIEN

DESCRIPTIF:

Poste vacant ouvert :

- à un(e) enseignant(e) spécialisé du 1^{er} degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et affecté(es) dans le département de la Charente-Maritime au 1^{er} septembre 2026

Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés

- arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé (BO n°17 du 23/04/09)

Aucune dérogation ne sera accordée

Implantation du poste :

L'unité d'enseignement est implantée l'IME SAINT OUEN rue Bichonne ST Ouen d'Aunis.

Elle se compose

- d'une UE interne,
- d'unités d'enseignement externalisées dans :
 - o école de St Ouen
 - o Collège de Marans
 - o **Collège de Dompierre**
 - o Lycée de Rompsay
 - o Ecole Descartes
 - o Ecole Palissy.
 - o Ecole Plaisance

Cadre général

Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement médico-social, et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur SDEI, l'enseignant exercera, principalement ses fonctions au sein de l'unité d'enseignement externalisée implantée au collège de Dompierre, en **collaboration** avec les autres **cadres de l'établissement sanitaire médico-social, la direction du collège et les membres de l'équipe pédagogique et éducative du collège**. Toutefois, afin de répondre aux besoins des élèves accompagnés par l'IME, notamment lors d'admissions en cours d'année, de besoins pédagogiques spécifiques ou pour des questions d'effectifs en UEE, une organisation concertée entre la direction de l'établissement et les enseignants de l'unité d'enseignement pourra conduire à la réalisation de temps d'enseignement au sein des locaux de l'IME ou au sein d'une autre unité d'enseignement de l'Unapei17. Ces ajustements s'inscrivent dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation des élèves et du fonctionnement global de l'unité d'enseignement.

Les obligations règlementaires de service sont alignées sur celles des enseignants du premier degré travaillant en école maternelle et élémentaire (24 heures hebdomadaires d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire).

Profil du poste

Enseignant titulaire du CAPPEI (ou CAPA-SH).

Missions

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap.
- Fixer et garantir les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement externalisée, participer au projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique.
- Déterminer les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires ;

- organiser les temps et les modalités de scolarisation des élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement ;
 - être associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire, être le garant de la cohérence et de la mise en œuvre du PPS de chaque jeune
- Tenir le suivi des documents relatifs à la scolarité des élèves (être informé des entrées, sorties et absences, et participe aux réunions d'admission des enfants ou adolescents).
- Participer aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.
- Assurer la mission de personne ressource auprès des partenaires.
- Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Connaissances et compétences requises

- Bonne connaissance :

- des besoins particuliers des enfants accueillis sur un IME, des enfants ou adolescents ;
- des outils et stratégies pédagogiques spécifiques nécessaires à l'adaptation des démarches pour les élèves (enfants ou adolescents) présentant une déficience intellectuelle.
- Connaissance des structures du service départemental de l'école inclusive et des procédures d'orientation et des modalités de scolarisation.

- Bonne capacité d'écoute, d'échange et d'adaptation permettant un travail en partenariat avec l'équipe du service de l'établissement médico-social en respectant les directives de l'Education nationale.

- Etre en capacité d'établir une relation de confiance et de collaboration, avec les familles, les établissements scolaires ainsi qu'avec les partenaires de soins.

Modalité d'affectation :

L'affectation sera prononcée à titre définitif pour tout titulaire du titre requis.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Eléments de rémunération :

Traitement éducation nationale selon le grade et l'échelon auquel s'ajoutent les indemnités de fonctions particulières (uniquement pour les agents titulaires spécialisés – CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI)

Modalités de recrutement :

Les candidats feront parvenir leur candidature (lettre de motivation et CV), à la division des personnels enseignants **par mél exclusivement pour le jeudi 2 juillet 2026 – 17h00 date limite de réception :**

candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr

ien.ash.ia17@ac-poitiers.fr

eva.delplanque@unapei17.org

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN-ASH-EI et le directeur de l'établissement médico-social et sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009.

Les personnes dont les dossiers auront été retenus seront reçues en entretien par une commission départementale composée du directeur de l'établissement médico-social porteur du projet, de l'IEN SDEI, qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues

Cette commission se réunira **à la DSDEN 17 place des Cordeliers, La Rochelle le lundi 6 juillet 2026.**

Les horaires seront communiqués directement aux intéressés par la division des personnels (DPE).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de monsieur Laurent Desport IEN-EI, au 05 16 52 68 51.

PUBLICATION LE VENDREDI 26 JUILLET 2026